

Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

BILAN FINAL

Coordination et rédaction

Secrétariat à la condition féminine

Pour toute information :

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Télécopieur : 418 643-4991

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :

[Publications | Gouvernement du Québec \(Québec.ca\)](#)

© Gouvernement du Québec

Secrétariat à la condition féminine

ISBN : 978-2-550-96369-1 (PDF-3^e version, 2023)

ISBN : 978-2-550-82037-6 (PDF-1^{re} version, 2018)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

23-839-01

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

BLCHT : Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie

CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

CQLC : Commission québécoise des libérations conditionnelles

CSF : Conseil du statut de la femme

DGSS : Direction générale des services sociaux

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

ENPQ : École nationale de police du Québec

FAMILLE : Ministère de la Famille

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

ISQ : Institut de la statistique du Québec

IVAC : Indemnisation des victimes d'actes criminels

MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MEQ : Ministère de l'Éducation

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur

MIFI : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

MJQ : Ministère de la Justice du Québec

MSP : Ministère de la Sécurité publique

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTESS : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (y compris Emploi-Québec et le Secteur du travail)

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

SA : Secrétariat aux aînés

SAJ : Secrétariat à la jeunesse

SCF : Secrétariat à la condition féminine

SHQ : Société d'habitation du Québec

Table des matières

Introduction 5

Suivi de la mise en œuvre des actions – Bilan final 6

Introduction

Lancé le 10 août 2018, le [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#) (ci-après [Plan d'action en violence conjugale 18-23](#)) est le quatrième en la matière depuis l'adoption, en 1995, de la [Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale](#). Il est composé de 56 nouvelles actions. La réalisation de ces actions a été possible grâce à la mobilisation d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux, investis d'une vision commune.

Le présent document dresse un portrait du bilan final du [Plan d'action](#).

Ce portrait permet ainsi d'obtenir une vue d'ensemble du statut, à terme¹, des 56 actions du [Plan d'action en violence conjugale 18-23](#) :

- 25 actions terminées²;
- 24 actions poursuivies³;
- 7 actions en cours de réalisation.

Lorsque cela était possible, des hyperliens ont été insérés pour donner accès à de l'information complémentaire en lien avec les projets réalisés ou en cours de réalisation.

¹ Bien que l'objectif de ce document soit de dresser un état de situation en date du 31 mars 2023, dans certains cas l'information présentée s'étend au-delà de cette date.

² Une action est considérée comme terminée lorsque ce qui était prévu pour la période du [Plan d'action en violence conjugale 18-23](#) a été réalisé.

³ Une action est considérée « poursuivie » lorsqu'elle est intégrée aux pratiques courantes du MO responsable ou qu'elle sera intégrée dans un autre plan d'action/une autre stratégie.

Suivi de la mise en œuvre des actions – Bilan final

Axe 1 – Prévention, sensibilisation et information

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
1. Soutenir des activités de sensibilisation à la violence conjugale et à la violence faite aux femmes	SCF	DPCP, FAMILLE, MAMH, MES, MEQ, MIFI, MJQ (y compris le BLCHT), MSP, MSSS (Direction générale des aînés et des proches aidants), MTESS, OPHQ, SAI	<p>Diffusion de cinq campagnes gouvernementales de sensibilisation à la violence conjugale (télé et Web) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ automne 2018 – https://www.youtube.com/watch?v=nsR5c29SDjY ▪ hiver 2020 – Contre la violence conjugale, on doit tous intervenir. - YouTube ▪ automne 2020 (un volet de cette campagne s'est également déployé sur Instagram) – https://www.youtube.com/watch?v=kC6PBbH4rlc https://www.youtube.com/watch?v=08A1d4CXlqo&t=3s ▪ hiver-printemps 2021 (un volet de cette campagne s'est également déployé à la radio et sur Instagram) – https://www.youtube.com/watch?v=Eq2fWHmwMfi https://www.youtube.com/watch?v=dURO3zs6UdY ▪ printemps-été 2021 (un volet de cette campagne s'est également déployé à la radio et sur Instagram) – https://www.youtube.com/watch?v=ICcRb6qXxi0 ▪ automne 2021 (rediffusion de la précédente campagne à la télé et à la radio) – https://www.youtube.com/watch?v=ICcRb6qXxi0 <p>Publication d'une infographie commanditée sur les médias sociaux visant particulièrement les proches des victimes et les orientant vers l'organisme SOS violence conjugale à l'hiver 2022, dans le contexte de la pandémie.</p> <p>Financement de trois projets par année dans le cadre des Journées d'action contre la violence faite aux femmes 2018, 2019, 2020 et 2022 et de deux projets pour l'édition 2021.</p> <p>Financement de 18 projets à la suite de l'appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violences sexuelles 2018-2019⁴.</p> <p>Financement de 19 projets à la suite de l'appel de projets 2020-2021 : Sensibilisation en matière de violence conjugale.</p> <p>De plus, quatre autres initiatives de sensibilisation à la violence conjugale ont été soutenues par le SCF.</p>	Poursuivie

⁴ Les projets retenus avant 2020-2021 ne sont plus accessibles sur le site Web :scf.gouv.qc.ca.

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
2. Développer, adapter ou rediffuser des outils de sensibilisation et d'information de manière à mieux joindre des groupes de population vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale ainsi que les enfants exposés à cette violence	SCF	FAMILLE, MIFI, MJQ (BLCHT), MSSS (Direction générale des aînés et des proches aidants), OPHQ, SAJ	<p>Soutien financier des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « Capsules vidéo de sensibilisation à la violence conjugale pour les enfants âgés de 6 à 9 ans » de l'organisme ESPACE région de Québec (https://www.sesentirmieux.ca/); ▪ Traduction du feuillet promotionnel de SOS violence conjugale (neuf langues) et des outils de sensibilisation "SOS-INFO" (une langue) » de l'organisme SOS violence conjugale (https://sosviolenceconjugale.ca/fr/outils#outils-promotionnels); ▪ « Un chemin accessible vers une vie sans violence conjugale pour les femmes en situation de handicap » de l'organisme Carrefour familial des personnes handicapées; ▪ « Accueil en hébergement des femmes en situation de handicap victimes de violence conjugale : projet d'évaluation des besoins en adaptation des maisons d'hébergement » du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec. ▪ « Étude pilote d'une stratégie globale de pratique infirmière en violence conjugale : développement, implantation et évaluation d'une formation et d'un programme visant l'usage d'un guide de pratique pour l'identification, l'intervention précoce et l'accompagnement à l'Hôpital Juif de Montréal » de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval. 	Terminée
3. Soutenir des activités de sensibilisation à la violence entre partenaires intimes pour les hommes et les garçons	SCF	DPCP, FAMILLE, MES, MEQ, MIFI, MJQ (BLCHT), MSP, MSSS (Direction générale des aînés et des proches aidants), MTESS, SAJ	<p>Deux des appels de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale (2018-2019 et 2020-2021) ont permis entre autres le soutien à des projets visant à sensibiliser les hommes et les garçons⁵.</p> <p>Financement de 19 projets à la suite de l'appel de projets 2020-2021 : Sensibilisation en matière de violence conjugale.</p> <p>La campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale de l'hiver 2020 s'est adressée aux hommes en tant que témoins, alors que celles de l'hiver-printemps, du printemps-été et de l'automne 2021 se sont adressées aux hommes en tant qu'auteurs de violence (ces initiatives, dont la réalisation est rattachée à l'action 1, ont été menées avec une préoccupation particulière visant à joindre les hommes et les garçons).</p> <p>En outre, deux autres initiatives de sensibilisation à la violence entre partenaires intimes pour les hommes et les garçons ont été soutenues par le SCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « Déjeuner des (jeunes) hommes contre les violences envers les femmes » de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, initiative soutenue dans le cadre des Journées d'action contre la violence faite aux femmes; ▪ « Avec elles contre la violence dans les relations intimes » de l'Université du Québec à Chicoutimi. 	Terminée

⁵ Les projets retenus avant 2020-2021 ne sont plus accessibles sur le site Web scf.gouv.qc.ca.

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
4. Soutenir des projets de sensibilisation à la violence exercée dans les relations amoureuses réalisés par et pour les jeunes	SCF	MES, SAJ	<p>En 2019, un exercice de consultation, « Perspectives jeunesse », a eu lieu grâce à la collaboration du SAJ et du MES. Au total, 34 filles, 28 garçons et un jeune non binaire ont participé aux consultations dans les régions de la Montérégie, de Montréal, de l'Estrie, de la Mauricie, de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord.</p> <p>Une demi-journée de partage des résultats a eu lieu le 6 juin 2019. Elle a réuni une quarantaine de personnes en provenance de quatre regroupements nationaux ou organismes jeunesse, du Cégep de Sainte-Foy et de huit ministères et organismes gouvernementaux.</p> <p>Les résultats de la consultation ont servi à déterminer les objectifs de l'appel de projets spécifique « Sensibilisation à la violence exercée dans les relations intimes ou amoureuses chez les jeunes ». Celui-ci a été lancé en septembre 2019 auprès des quatre regroupements nationaux ou organismes jeunesse ayant pris part à la consultation. De cet appel de projets ont découlé trois projets qui sont mis en œuvre par les organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ AlterHéros; ▪ L'ADOberge Chaudière-Appalaches; ▪ Maison Richelieu Hébergement Jeunesse. <p>En 2021-2022, le SCF a soutenu financièrement le projet « Réagir » de l'organisme Le Chaînon. Ce projet consiste en l'élaboration d'un programme de prévention, en deux volets, pour contrer la violence dans les relations amoureuses.</p> <p>Le premier volet est destiné aux jeunes adultes de 18-24 ans dans les milieux d'enseignement supérieur, notamment les cégeps et les universités.</p> <p>Le deuxième volet s'adresse aux adultes de 25-29 ans dans les milieux de travail et les établissements d'enseignement professionnel.</p> <p>Cette mesure est poursuivie dans le cadre de l'action 5 de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 (Stratégie intégrée en violence 2022-2027).</p>	Poursuivie
5. Élaborer un outil d'information et de sensibilisation spécifique à la violence conjugale vécue par les personnes âgées	MSSS (Direction générale des aînés et des proches aidants)	MSSS (DGSS), SCF	<p>Une synthèse des connaissances sur la violence conjugale chez les personnes âgées a été réalisée et diffusée à l'hiver 2022 préalablement à l'élaboration du contenu pour sensibiliser les personnes âgées au phénomène de la violence conjugale qui peut se produire à tous les âges. Les travaux d'élaboration du contenu de sensibilisation ont été effectués en 2022-2023.</p> <p>Il a été convenu, avec le Secrétariat à la condition féminine, d'utiliser ces travaux pour bonifier le contenu en violence conjugale disponible sur Quebec.ca pour y ajouter de l'information relative aux femmes âgées. Ces travaux sont à venir.</p>	En cours
6. Soutenir des activités de sensibilisation à la violence entre partenaires intimes chez les personnes LGBT	BLCHT		<p>Un projet en lien avec la violence conjugale réalisé par un organisme a été financé dans le cadre du programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie 2019-2020.</p>	Terminée

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<p>Trois projets en lien avec la violence conjugale, réalisés par des organismes situés dans deux régions administratives (Capitale-Nationale et Montréal), ont été financés dans le cadre du programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie 2020-2021.</p> <p>Un projet en lien avec la violence conjugale, réalisé par un organisme situé à la Capitale-Nationale, a été financé dans le cadre du PLCHT 2021-2022.</p> <p>L'appel de projets du PLCHT 2022-2023 a été lancé le 9 décembre 2022. L'une des cinq priorités d'attribution concernait le soutien d'activités de sensibilisation à la violence dans les relations intimes chez les personnes LGBTQ+. Le PLCHT soutiendra trois projets dans le cadre de cette action.</p>	
7. Sensibiliser les enseignantes et les enseignants ainsi que les professionnelles et les professionnels des écoles aux meilleures pratiques de prévention de la violence dans les relations amoureuses pour assurer le déploiement d'interventions préventives efficaces auprès des jeunes	MEQ		<p>Les contenus ÉKIP ont été migrés sur Québec.ca. Ils y sont également accessibles en anglais. https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip</p> <p>Une formation concernant l'appropriation du contenu est offerte depuis février 2021 aux acteurs du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux. Deux infolettres sur l'appropriation du contenu d'ÉKIP ont également été transmises. Le canevas pédagogique de 4^e secondaire portant sur le thème « Vie affective et amoureuse » est offert depuis l'automne 2018 et sa version mise à jour (mai 2020) sur la plateforme de télécollaboration est accessible aux personnes qui portent le dossier. Des rencontres en région qui étaient planifiées au printemps 2020 avec les personnes porteuses de dossiers ont été offertes en vidéoconférence en 2020-2021 et en 2021-2022 en raison de la pandémie.</p> <p>La diffusion du dernier portrait national a été réalisée en juillet 2020.</p>	Terminée
8. Offrir au personnel scolaire des pistes pédagogiques, incluant des indications sur la façon d'intervenir en classe, pour guider le réseau scolaire dans la mise en œuvre des apprentissages prévus en éducation à la sexualité au regard de la prévention de la violence dans les relations amoureuses	MEQ		<p>Le canevas pédagogique est accessible au réseau scolaire depuis l'automne 2018. La version bonifiée est offerte depuis l'hiver 2020.</p> <p>La production de vidéos complémentaires à la formation en éducation à la sexualité destinées au personnel enseignant s'est poursuivie en 2022.</p>	Poursuivie
9. Soutenir les initiatives en milieu de travail visant à prévenir et à contrer la violence conjugale	MSSS	INSPQ, MTESS	<p>Livrable à venir : Violence conjugale dans les milieux de travail : recommandations en matière de pratiques et d'initiatives prometteuses de prévention et d'intervention.</p>	En cours

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			Une version préliminaire de la synthèse des connaissances sur les obstacles dans l'implantation de programmes visant à prévenir la violence conjugale en milieu de travail a été transmise à l'été 2023. La version finale sera transmise sous peu.	
10. Inviter les leaders d'opinion à agir pour la prévention de la violence conjugale	SCF	DPCP, FAMILLE, MES, MEQ, MIFI, MJQ (BLCHT), MSP, MSSS (Direction générale des aînés et des proches aidants), MTESS	L'outil de référence Le traitement médiatique de la violence conjugale destiné aux personnes travaillant dans le milieu journalistique et réalisé par l'INSPQ a été rendu public en novembre 2021.	Terminée
11. Produire des outils de prévention et de sensibilisation à l'intention des victimes de violence conjugale et portant sur les enjeux de sécurité découlant de l'utilisation des fonctions de géolocalisation des technologies cellulaires et des médias sociaux	MSP (Sûreté du Québec)	MJQ	<p>Poursuite de la distribution du matériel produit au cours des précédents exercices :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de 85 000 dépliants destinés aux victimes de violence conjugale et produits en français et en anglais diffusés auprès de 14 partenaires ou regroupements de partenaires en violence conjugale; ▪ Plus de 700 affiches francophones et anglophones produites à l'intention des victimes diffusées auprès de 14 partenaires ou regroupements de partenaires en violence conjugale; ▪ Fiches traduites en 16 autres langues accessibles en ligne; ▪ Deux fiches sur la conservation de la preuve (anglais, français) offertes en format numérique (nouveau 2020); ▪ Capsules d'information sur les dangers que représente la fonction de géolocalisation pour les victimes de violence conjugale ainsi que sur les moyens de conserver des éléments de preuve électronique terminées et en cours de révision. <p>Par ailleurs, soulignons que la Sûreté du Québec a gagné le prix d'Excellence Intersection pour le projet « Géolocalisation et nouvelles technologies : risques élevés pour les victimes de violence conjugale » et le prix Motorola Solutions en sécurité et mieux-être des collectivités, remis par l'Association canadienne des chefs de police.</p>	Terminée
12. Produire et diffuser du matériel de sensibilisation et d'information sur la violence conjugale postséparation	MJQ	FAMILLE, MSP (Sûreté du Québec), MSSS	<p>Dans le cadre de la mise en place des tribunaux spécialisés, une formation s'intitulant « la violence ne cesse pas après la rupture : démystifier la violence conjugale postséparation », est donnée par l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.</p> <p>Intégration : Mesure 30 de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 : « Mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la prise en compte des réalités autochtones »</p>	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
13. Bonifier l'information gouvernementale offerte aux citoyennes et aux citoyens en matière de violence conjugale sur le site de Québec.ca	MTESS (Services Québec)	SCF	L'ensemble des fiches du Répertoire des programmes et services traitant de la violence conjugale ont été bonifiées et mises à jour, en collaboration avec les ministères et organismes concernés. Ces fiches sont accessibles à la population sur le site Québec.ca .	Terminée
14. Poursuivre le soutien aux initiatives régionales et locales ayant pour objet de prévenir et de contrer la violence conjugale et émanant des communautés, et en faire la recension	MSSS		Un montant de 1,24 M\$ est versé aux CISSS et aux CIUSSS pour la réalisation de cette mesure. Les actions réalisées dans le cadre de cette mesure permettent de rejoindre des populations en situation de vulnérabilité, conformément aux objectifs du Plan d'action . Une variété de moyens a été pris pour prévenir et contrer la violence conjugale, générant des retombés positives, s'inscrivant dans les différents axes du Plan d'action .	Poursuivie
15. Sensibiliser les directions des études des collèges à l'importance d'intégrer la thématique de la violence conjugale dans les activités d'apprentissage des programmes d'études techniques	MES		Le MES a transmis une lettre aux directions des études de collèges pour les sensibiliser à l'importance d'intégrer la thématique de la violence conjugale dans les activités d'apprentissage, notamment dans les programmes de techniques policières, d'éducation spécialisée, de travail social et d'intervention en délinquance.	Terminée

Axe 2 : Dépistage et intervention psychosociale

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
<p>16. Soutenir financièrement l'adaptation des services des maisons d'hébergement de première étape aux réalités des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité</p> <p><i>(Cette action est liée à l'action 4 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.)</i></p>	MSSS		<p>Des travaux ont été menés par le MSSS en collaboration avec les regroupements des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en vue de répartir le financement.</p> <p>En 2020-2021, un financement non récurrent de 8 875 M\$ a été réparti pour soutenir le développement ou la consolidation des services externes, l'adaptation des services dans le contexte de pandémie ainsi que les adaptations visant à répondre aux besoins des populations vulnérables.</p> <p>Les modalités de répartition de ces sommes associées aux vagues successives de la pandémie de COVID-19 n'ont pas permis de verser les sommes en 2021-2022.</p> <p>En 2022-2023, une somme de 65 827 \$ a été transmise à chacune des maisons d'aide et d'hébergement d'urgence, pour un total de 6,9 M\$. Cette aide financière vise à soutenir l'adaptation des services aux besoins des personnes vulnérables.</p> <p>Des montants ont également été octroyés aux établissements cri et naskapi afin de soutenir les services destinés tant aux personnes victimes de violence conjugale qu'aux auteurs de violence.</p>	Terminée
<p>17. Soutenir financièrement l'adaptation des services des organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents aux réalités de leur clientèle</p> <p><i>(Cette action est liée à l'action 4 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.)</i></p>	MSSS		<p>Le financement accordé en 2019-2020 pour les mesures 16 et 17 a été distribué de cette façon : 2 M\$ partagés également entre toutes les maisons d'hébergement d'urgence, 0,5 M\$ à l'ensemble des organismes pour conjoints ayant des comportements violents et 2,5 M\$ aux CISSS et CIUSSS selon une répartition régionale afin qu'ils soutiennent ces deux types d'organismes selon les besoins ciblés dans leur région et en fonction de leurs critères et modalités de financement.</p> <p>Toujours en 2020-2021, une somme de 1,02 M\$ non récurrente a été répartie entre 34 organismes intervenant auprès des conjoints ayant des comportements violents. À compter de 2021-2022, ces financements sont intégrés à l'action 4 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.</p> <p>Une somme de 174 970 \$ a été allouée à l'organisation à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, pour le développement d'une plateforme Web visant à agir en prévention de la violence et en intervention auprès des hommes auteurs de comportements violents.</p>	Terminée

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<p>La plateforme Web comprend des outils ayant pour objectif l'arrêt d'agir, la sensibilisation aux conséquences sur les victimes, la responsabilisation, la valorisation du choix de non-violence ou des relations égalitaires, la régulation des émotions et la valorisation de la demande d'aide. La plateforme a été mise en ligne en novembre 2022.</p> <p>En 2022-2023, une somme de 65 827 \$ a été octroyée à chaque organisme intervenant auprès des conjoints ayant des comportements violents. Cette aide financière vise à soutenir l'adaptation des services aux besoins des personnes vulnérables, pour un total de 2,3 M\$.</p> <p>Au total, 850 000 \$ ont été octroyés à la Régie régionale du Nunavik, au Conseil cri de la santé et des services sociaux ainsi qu'au CLSC Naskapi. Cette aide financière vise à soutenir les organismes et les établissements de santé et services sociaux pour qu'ils puissent répondre aux besoins tant des victimes de violence conjugale que des auteurs de violence.</p>	
<p>18. Consolider le réseau des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes victimes de violence conjugale en situation de postséparation par un soutien communautaire en logement social</p> <p><i>(Cette action est liée à l'action 4 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.)</i></p>	MSSS		<p>À compter de 2020-2021, ces financements sont intégrés à l'action 4 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.</p>	Poursuivie
<p>19. Augmenter le nombre d'unités locatives du réseau des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale</p>	SHQ		<p>Depuis le 1^{er} avril 2018, la SHQ participe à la mise sur pied de 8 projets destinés aux femmes victimes de violence conjugale ou familiale représentant un total de 109 logements. Ces bâtiments comptent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 77 chambres individuelles; • 7 studios; • 16 logements d'une chambre à coucher; 	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<ul style="list-style-type: none"> • 7 logements de deux chambres à coucher; • 2 logements de trois chambres à coucher. <p>Un projet est en cours pour AccèsLogis Montréal en matière de lutte à la violence conjugale et à la violence sexuelle, appelé le Native Women Shelter.</p> <p>Ce projet vise à éviter l'itinérance de femmes autochtones et le placement de leurs enfants dans d'autres institutions, en leur offrant un logement temporaire.</p> <p>Ce bâtiment compte 23 unités.</p> <p>Depuis février 2021, un engagement définitif a été conclu avec la participation du SCF et du Secrétariat aux affaires autochtones.</p> <p>La SHQ continue de fournir des unités de maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale à même ses programmes, au-delà de la fin du Plan d'action.</p>	
20. Bonifier le contenu portant sur la violence conjugale vécue par les personnes âgées dans le <i>Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées</i> , afin de mieux outiller les intervenantes et intervenants à cet égard	MSSS (SA)	MSSS	La section « Violence conjugale » sera bonifiée dans la troisième édition du Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées prévue au Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027 : Reconnaître et agir ensemble .	Poursuivie
21. Élaborer une activité de sensibilisation pour les intervenantes et intervenants du milieu de la santé et des services sociaux en ce qui concerne les réalités des personnes âgées qui vivent une situation de violence conjugale et les bonnes pratiques à mettre en place auprès d'elles	MSSS	MSSS (Direction générale des aînés et des proches aidants)	Un outil de sensibilisation intitulé <i>Violence conjugale ou maltraitance ? Intervenir auprès des femmes âgées aux prises avec de la violence conjugale</i> a été créé et accompagnera une courte formation en cours de réalisation qui sera déposée sur l'Environnement numérique d'apprentissage du MSSS au printemps 2024.	Poursuivie
22. Élaborer un outil de dépistage des situations de	MTESS	SCF	L'outil de dépistage des situations de violence conjugale ou de violence sexuelle destiné aux agentes et aux agents du MESS travaillant avec la clientèle a été élaboré. II	Terminée

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
violence conjugale ou de violence sexuelle destiné aux agentes et aux agents du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale travaillant avec la clientèle			sera ajouté au matériel de formation mis à la disposition des participants et des participantes de la formation Dépistage des situations de violence conjugale et sera déployé vers les agentes et agents en 2023.	
23. Favoriser le développement des compétences des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux au regard de l'identification précoce et de l'intervention en matière de violence conjugale en offrant des sessions de formation et un encadrement adéquat	MSSS	INSPQ	La formation en ligne <i>Connaître, détecter et intervenir</i> est accessible aux intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'au personnel des autres réseaux et des organismes communautaires. En date du 20 octobre 2022, 9 222 personnes ont bénéficié de la formation.	Terminée
24. Élaborer une formation provinciale sur la détection du risque d'homicide intrafamilial et extrafamilial pour amener des intervenantes et intervenants et des professionnelles et professionnels de la santé et d'autres disciplines du réseau de la santé et des services sociaux à agir comme sentinelles	MSSS		La mise à jour de la formation sur l'évaluation et la gestion du risque d'homicide dispensée dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis 2015 sont amorcées en collaboration avec le Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale (CRAIP). Il est prévu que la version révisée de la formation soit déployée en 2025-2026.	Poursuivie
25. Assurer la continuité et la fluidité des services de soutien à domicile pour les usagères du réseau de la santé et des services sociaux ayant recours aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	MSSS		Cette action est poursuivie dans le cadre de la mesure 42 de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 : « Former un comité de travail pour analyser l'accessibilité des services aux personnes victimes de violence conjugale qui ont des limitations fonctionnelles et proposer des pistes d'amélioration », sous la responsabilité du MSSS, en collaboration avec l'OPHQ.	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
26. Uniformiser les pratiques de supervision des droits d'accès des intervenantes et des intervenants, et consolider les compétences de base requises pour assurer un service de qualité et sécuritaire à cet égard	MSSS	FAMILLE	Parmi les ressources concernées, 74 % ont obtenu la formation. Elle demeure accessible, au besoin.	Terminée
27. Promouvoir la formation en ligne sur l'intimidation auprès des organismes qui viennent en aide aux femmes et aux hommes qui vivent des situations de violence conjugale	FAMILLE	MJQ, MSSS, SCF	Un courriel visant à faire la promotion de la formation en ligne sur l'intimidation a été rédigé et relayé le 17 décembre 2019 par le SCF auprès de 389 organismes partenaires en matière de violence conjugale. Celui-ci a également été envoyé en mai 2022 par le MSSS aux répondants en violence conjugale des établissements de santé et de services sociaux, ainsi qu'en juillet 2022 par le MJQ à ses organismes partenaires qui viennent en aide aux femmes et aux hommes qui vivent des situations de violence conjugale. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/formation-en-ligne/Pages/index.aspx	Terminée
28. Mener un projet pilote visant la référence policière vers des ressources d'aide pour les hommes présentant des comportements violents au stade de la mise en liberté sous promesse de comparaître	MSP (Sûreté du Québec)		Le projet pilote a pris fin pour tous les organismes le 15 mars 2022. L'analyse des résultats du projet a démontré que malgré la remise systématique des dépliants aux hommes violents lors de la remise en liberté sous promesse de comparaître, la mesure n'a pas eu les effets escomptés. Généralement, les suspects se montraient réfractaires à recevoir l'information portant sur une ressource d'aide pour les hommes violents, et qui plus est, de la part du policier qui a procédé à son arrestation. Les dépliants se retrouvaient souvent par terre ou dans le fond de l'auto-patrouille. De façon générale, les policiers et organismes participants s'entendent pour dire que cette stratégie n'est pas très efficace. La Sûreté continue toutefois de promouvoir le référencement des auteurs aux organismes appropriés en conformité avec les orientations du Guide des pratiques policières.	Terminée
29. Publier, à l'intention du personnel du réseau scolaire et de ses partenaires, un feuillet sur le sextage pour guider les interventions auprès des adolescentes et des adolescents, en éducation à la sexualité et lors d'activités préventives à	MEQ	DPCP, FAMILLE, MJQ, MSP, MSSS, SCF	Les travaux sont en voie d'achèvement. Tous les collaborateurs ont été appelés à commenter et à valider le contenu en vue d'une diffusion. L'offre de formations (capsules vidéo asynchrones) destinée au personnel scolaire sera proposée au réseau au moment du déploiement de l'outil, prévu au cours de l'année scolaire 2023-2024.	En cours

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
l'école, et assurer la formation du réseau scolaire à cet égard				
30. Élaborer un outil à l'intention des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux appelés à agir rapidement en postvention, c'est-à-dire auprès des personnes touchées par un homicide intrafamilial	MSSS		L'action sera réalisée, mais pas dans le contexte du plan 2018-2023. Le MSSS pourra rendre compte des développements dans le cadre de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 .	Poursuivie
31. Désigner une personne-ressource responsable du dossier de la violence conjugale dans les établissements de santé et de services sociaux <i>(Cette action est liée à l'action 4 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.)</i>	MSSS		Une consultation a été menée auprès des CISSS et des CIUSSS pour valider les besoins des établissements de santé et de services sociaux. Il a été conclu que ces établissements ont besoin de soutien en matière d'opérationnalisation des trajectoires de service, de soutien à la formation et de soutien clinique. Un financement est désormais prévu pour cette mesure par l'intermédiaire de l'action 4 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 .	Poursuivie

Axe 3 : Intervention policière, judiciaire et correctionnelle

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
32. Adopter un programme de rencontre entre la procureure ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales et la victime de violence conjugale	DPCP	MJQ, MSP	<p>La directive VIO-1, qui encadre le travail du procureur, a été revue et publiée en novembre 2018. Elle a fait l'objet d'une révision en janvier 2019 et en juin 2022. Elle prévoit la manière dont les dossiers de violence conjugale doivent être traités, en application de la politique gouvernementale et conformément à l'orientation 16 du ministre de la Justice, et ce, afin d'encourager la dénonciation, de favoriser la participation des victimes au processus judiciaire et de préserver la confiance du public dans l'administration de la justice.</p> <p>La directive VIO-1 prévoit dorénavant la tenue d'une rencontre entre le procureur responsable du dossier et la victime, et ce, dès que possible après le dépôt des accusations et dans tous les cas, avant le jour du témoignage de la victime. Cette rencontre vise à créer un lien de confiance avec le procureur, à favoriser la participation de la victime au processus judiciaire, à atténuer ses craintes et à accroître sa confiance dans l'administration de la justice.</p> <p>Les formations régionales concernant l'entrée en vigueur des directives révisées et des nouvelles directives ont été offertes à tous les procureurs.</p>	Poursuivie
33. Mettre en place un mécanisme de coordination afin de favoriser l'uniformisation des pratiques du Directeur des poursuites criminelles et pénales en matière de violence conjugale	DPCP		<p>Coordination en violence conjugale : Nomination d'une coordonnatrice en matière de violence conjugale au sein du personnel du Secrétariat général en mars 2018. Avec la restructuration des bureaux en date du 1^{er} janvier 2021, le mandat visant la prise en compte des intérêts légitimes des victimes est désormais assumé par le Bureau des mandats organisationnels. La coordonnatrice en matière de violence conjugale exerce maintenant ses fonctions au sein de ce bureau.</p> <p>Communauté de savoir : Mise sur pied en mars 2018 d'une communauté de savoir au sein du DPCP regroupant 23 procureurs expérimentés issus de tous les bureaux régionaux. Depuis mars 2018, plusieurs rencontres et des conférences-midi se tiennent chaque année.</p> <p>Formation : Pour l'année 2022-2023, la formation de base en violence conjugale a été offerte aux nouveaux procureurs le 7 juillet 2022. Quatre formations spécialisées ont été offertes depuis 2020.</p> <p>Les formations « Évaluation et gestion collective des risques pour la sécurité en violence conjugale : l'apport des procureurs »; « Impacts de la violence conjugale en</p>	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<p>droit familial » et « Sensibilisation sur la violence envers les femmes immigrantes et réfugiées » ont été offertes aux procureurs en 2021 et visionnées par plusieurs autres en 2022.</p> <p>La formation spécialisée « Une approche multidisciplinaire au bénéfice de la personne victime de violence conjugale » s’est tenue sur deux jours, soit les 28 et 29 mars 2022. Plus de 190 procureurs et techniciens en droit s’y sont inscrits et plusieurs procureurs ont visionné en différé cette formation en 2022.</p> <p>Une formation spécialisée intitulée « Résiliation du bail résidentiel pour cause de violence conjugale ou d’agression à caractère sexuel » a également été offerte aux procureurs dans le cadre de l’École des poursuivants en 2022.</p> <p>Finalement, un parcours de formation obligatoire en violence conjugale d’une durée de 15 heures a été développé pour les procureurs étant susceptibles d’œuvrer dans des dossiers de violence conjugale. Cette formation est disponible depuis le 10 juin 2022. En date du 31 mars 2023, 498 procureurs ont suivi cette formation.</p>	
34. Favoriser un traitement judiciaire prioritaire des dossiers de violence conjugale	DPCP	MJQ	<p>L’ajout de 25 ressources (20 procureurs aux poursuites criminelles et pénales, 1 technicien en droit et 4 employés de soutien) a été confirmé, et ce, jusqu’en 2022-2023. En mars 2023, ces ressources ont été pérennisées dans le cadre du Budget 2023-2024.</p> <p>La directive VIO-1 prévoit spécifiquement que le procureur accorde la priorité aux dossiers de violence conjugale dans la fixation de dates de procès et fait valoir auprès du tribunal la nécessité de procéder dans les plus brefs délais afin de maintenir la participation de la victime au processus judiciaire. Le procureur doit s’opposer à toute demande de remise qui paraît avoir pour but de retarder les procédures.</p> <p>Le délai moyen entre la décision de porter des accusations et la fixation d’une date de procès ainsi que le nombre d’ajournements dans les dossiers impliquant une victime par année ne sont pas des indicateurs fiables pour déterminer la priorisation d’un dossier. Les ajournements dans les dossiers de violence conjugale sont souvent nécessaires et font partie du processus d’accompagnement des victimes et de prise en compte des besoins et du rythme de celles-ci.</p> <p>L’ensemble des procureurs ont pris connaissance des directives VIO-1 et REM-1 et ont reçu la formation régionale concernant l’entrée en vigueur des directives révisées et des nouvelles directives.</p>	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
<p>35. Implanter, dans certaines régions du Québec, un service d'évaluation des conjoints ayant des comportements violents au stade de la mise en liberté provisoire</p> <p><i>(Cette action est liée à l'action 10 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.)</i></p>	MSP	DPCP, MJQ	<p>L'implantation du service s'est faite en trois phases : une première en 2018, une seconde en 2020 et une troisième en 2021.</p> <p>Le service est implanté dans l'ensemble des régions depuis juin 2021. Des travaux sont en cours afin d'adapter le service aux réalités particulières du système judiciaire en régions éloignées et dans une optique de sécurisation culturelle. Les demandes provenant du Nord peuvent tout de même être traitées actuellement.</p> <p>Entre décembre 2018 et le 28 février 2023, 905 demandes d'évaluations ont été reçues et un nombre identique d'évaluations ont été produites.</p> <p>Plus de 110 personnes ont été formées au sein du réseau correctionnel pour la mise en œuvre du service.</p> <p>Plus de 300 activités visant la promotion du service ont été réalisées depuis le début de la mise en œuvre.</p>	Poursuivie
36. Favoriser l'accès et la mise en œuvre des ordonnances de protection en matière civile	MJQ	MSP	<p>Une page Web est accessible sur le site Quebec.ca et présente l'information à la population.</p> <p>En outre, un projet de recherche de quatre ans est en cours à l'Université de Montréal pour étudier l'application des ordonnances de protection en matière civile au Canada et leurs conditions de réussite.</p>	En cours
37. Sensibiliser les étudiantes et étudiants de l'École du Barreau à la problématique de la violence conjugale	MJQ		<p>Dans le cadre du projet-pilote de tribunal spécialisé en violence sexuelle et violence conjugale, le ministère de la Justice a développé une offre de formation adressée aux intervenants du système de justice. Deux formations de base en violence conjugale ont été offertes au cours de l'année 2022.</p> <p>Intégration : Mesure 30 de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 : « Mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la prise en compte des réalités autochtones »</p>	Poursuivie
38. Actualiser les connaissances et les outils utilisés par les policières et policiers afin d'assurer une intervention adéquate et adaptée en matière de violence conjugale et de favoriser la collaboration avec les organismes venant en aide aux victimes et aux agresseurs	MSP	DPCP, MJQ, MSP (ENPQ), MSSS	<p>Dans le cadre de l'action 38 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, le MSP a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusé, à l'intention exclusive des policières et des policiers, des capsules vidéo de sensibilisation sur l'intervention auprès des hommes à tous les corps policiers. Ces capsules sont disponibles en français et en anglais ; • Évalué, comparé et mis à jour, l'Aide-mémoire Prévenir l'homicide du partenaire intime ; • Révisé la pratique policière 2.2.13.1 Violence conjugale ; 	Terminée

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<ul style="list-style-type: none"> Fait la promotion de la pratique policière révisée et de l'Aide-mémoire en tenant une conférence lors du Séminaire du Réseau Intersection de 2021 ; Tenu, en collaboration avec l'École nationale de police du Québec (ENPQ), la deuxième édition de la Journée d'actualisation des connaissances en matière de violence conjugale. Sous forme de webinaire, cet événement a suscité la participation de plus de 300 policières et policiers, et a été offert en traduction simultanée en anglais ; Mis sur pied une Table de concertation nationale sur l'intervention policière en violence conjugale à laquelle participe des représentantes des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et les corps policiers ; Tenu, en collaboration avec le DPCP et le MJQ, un webinaire effectuant un retour sur certaines notions du processus judiciaire ainsi que sur le soutien et l'accompagnement des victimes de violence conjugale. Cet événement qui s'inscrit en complémentarité avec la Journée d'actualisation des connaissances en violence conjugale tenue le 3 février 2021, a suscité la participation d'environ 500 personnes et a été offert en traduction simultanée en anglais ; Tenu deux webinaraires sur la capsule de formation sur l'aide-mémoire Prévenir l'homicide du partenaire intime, dont l'un avec traduction simultanée en anglais. 	
39. Élaborer et diffuser une capsule d'information en matière de violence conjugale s'adressant aux policières et aux policiers du Québec	MSP (Sûreté du Québec)	MSP (ENPQ)	La capsule d'information est offerte aux policières et policiers de la Sûreté du Québec depuis le 30 septembre 2019. Elle est accessible par l'intranet de la Sûreté ainsi que sur la plateforme Moodle de l'École nationale de police du Québec. Un guide d'accompagnement a été produit pour soutenir le visionnement et encourager la réflexion et les échanges par la suite.	Terminée
40. Évaluer la pertinence de promouvoir auprès des services policiers l'implantation du protocole <i>Installation d'un système d'alarme</i> en collaboration avec leurs partenaires locaux	MSP	CNESST (Direction de l'IVAC), MJQ	<p>En collaboration avec le MJQ et la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels de la CNESST, le MSP a procédé en juin 2022 à l'analyse du rapport des deux chercheuses de l'Université du Québec à Montréal, mesdames Katja Smedslund et Myriam Dubé, mandatées pour évaluer les protocoles d'installation de systèmes d'alarme dans les villes de Gatineau, Laval, Longueuil, Montréal et Saint-Jean-sur-Richelieu.</p> <p>Les principaux constats du rapport sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les protocoles ISA sont des initiatives qui contribuent à la sécurité physique et au sentiment de sécurité psychologique de la personne victime. La gratuité du système pendant un an permet ainsi d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale. Tous s'entendent pour affirmer que le protocole fonctionne bien lorsqu'une alarme est déclenchée. 	Terminée

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<ul style="list-style-type: none"> La concertation est un élément crucial au bon déroulement des protocoles. C'est pourquoi les protocoles ISA devraient bénéficier d'une coordination au niveau provincial. Peu de localités du Québec sont présentement desservies par un protocole ISA. Le rapport signale plusieurs pistes d'amélioration du programme (allègement du processus pour la victime, réduction du temps d'attente, préapprobation de certaines entreprises de système d'alarme, révision des exigences relatives aux nombres et au contenu des soumissions, etc.). <p>À la suite des discussions menées entre le MSP, le MJQ et la CNESST, il a été convenu que le MJQ assurera dorénavant la coordination provinciale des protocoles ISA.</p>	
41. Étudier la possibilité de modifier le <i>Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale</i> en y ajoutant une obligation légale de divulguer toute situation où une partie fait l'objet de conditions à l'égard de l'autre partie	MJQ	Cour supérieure du Québec	L'action a été réalisée le 13 juin 2019 à la suite de sa parution dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> .	Terminée
42. Améliorer les compétences des membres de la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans l'évaluation du risque de violence conjugale	MSP (CQLC)		<p>Au cumulatif, six formations ont été données aux membres depuis le début du Plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de la formation Paroles d'hommes autochtones sur la violence conjugale et familiale par Renée Brassard; Présentation de la formation La problématique de la violence conjugale et l'évaluation du risque par Nathalie Matteau et Claudine Simon, de Côté Cour; Présentation de l'outil d'évaluation appelé Risque, besoins et analyse clinique – Personnes contrevenantes du Québec – Violence envers les partenaires intimes par Christine Tremblay, Sandrine Béliveau et Claude Lapointe, de la Direction des programmes, de la Division de la recherche et de l'Infocentre et de la Direction générale des services correctionnels; Présentation d'une formation sur le contrôle coercitif offerte par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale adaptée pour la CQLC par M^e Karine Barrette, M^{me} Céline Rossini, M^{me} Yennelys Alcedo et M^e Marie-Danièle Germain; Présentation des services offerts par l'équipe de Rebâtir (services de consultation juridique dédiés aux victimes de violence sexuelle et de 	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			violence conjugale) par M ^e Marie-Claude Richer, M ^e Catherine Ahélo et M ^e Nancy Turk; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du rôle des Services correctionnels du Québec – Contact avec les personnes victimes par M^{me} Claire Morin, agente de liaison – personnes victimes à la CQLC. 	

Axe 4 : Partage de l'expertise et développement des connaissances

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
43. Mettre sur pied un forum des partenaires en matière de violence conjugale	SCF	DPCP, FAMILLE, MAMH, MES, MEQ, MIFI, BLCHT, MSP, MSSS (Direction générale des aînés et des proches aidants), MTESS, OPHQ, SAI, SHQ	<p>En juin 2019, des partenaires des milieux gouvernemental, communautaire et de la recherche ont été consultés au sujet de leurs attentes quant aux modalités de fonctionnement du forum.</p> <p>Celui-ci a finalement pris la forme d'un comité de travail qui s'est réuni à une première occasion le 26 février 2020. Au total, 52 personnes d'une vingtaine d'organismes différents y ont participé.</p> <p>Une deuxième rencontre s'est tenue par visioconférence le 27 janvier 2021. Près de 100 personnes venant de ministères, d'organismes gouvernementaux et d'organisations du milieu ont pu discuter des interventions gouvernementales en matière de violence conjugale.</p> <p>Des rencontres du Comité de travail sur la violence conjugale se sont tenues le 10 juin 2021, le 16 février 2022 et le 23 novembre 2022. De nouveaux partenaires ont été invités à s'y joindre. Près de 50 organisations gouvernementales et du milieu ont pris part aux échanges. Lors de chacune des rencontres, du temps a été spécialement réservé à l'état de situation des actions gouvernementales en matière de violence conjugale. Lors de la rencontre de novembre 2022, du temps a été accordé pour parler de la nouvelle Stratégie intégrée en violence 2022-2027.</p> <p>Cette mesure est poursuivie dans le cadre de l'action 13 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.</p>	Poursuivie
44. Diffuser, par l'entremise d'activités de transfert de connaissances, le Rapport québécois sur la violence et la santé, notamment les volets portant sur la violence conjugale et la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes	MSSS	INSPQ	<p>Des infographies sur la violence conjugale, la violence dans les relations amoureuses des jeunes et la coercition reproductive ont été produites et diffusées sur le site Web et les médias sociaux de l'INSPQ, notamment lors des Journées d'action contre la violence faite aux femmes.</p> <p>https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/livres/violence-sante/infographie-violence-conjugale.pdf</p>	Terminée
45. Favoriser, dans le réseau de la santé et des services sociaux, le développement et le partage des connaissances	MSSS	OPHQ	<p>Un événement de transfert des connaissances sur le thème de la violence conjugale vécue par les personnes ayant une déficience physique (DP), une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) a été organisé le 29 mars 2023 avec des présentations par des chercheuses et des chercheurs, des intervenantes</p>	Terminée

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
et de l'expertise sur la violence conjugale vécue par les personnes ayant une déficience			et des intervenantes ainsi que par des participantes et des participants du milieu communautaire. Objectif Fournir un espace de mobilisation et de réseautage pour les professionnels concernés par la problématique. Partager l'expertise afin d'améliorer la prévention, le dépistage et l'intervention auprès de la clientèle concernée.	
46. Établir des mécanismes de collaboration visant à favoriser des interventions concertées auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille	MSSS		<p>Selon une collecte d'informations effectuée auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, l'ensemble des régions ont mis en place, au minimum, un mécanisme de concertation. Plusieurs établissements mentionnent que ces concertations existent depuis déjà plusieurs années.</p> <p>Des actions seront entreprises pour bonifier les mécanismes existants, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, notamment au regard des cellules d'intervention rapide.</p> <p>Un comité d'experts cliniques et scientifiques a été constitué afin de tenir des activités visant une compréhension commune et une connaissance partagée du contexte légal soutenant la production de livrables pour le réseau de la santé et des services sociaux en matière de protection de la jeunesse.</p> <p>Le MSSS en collaboration avec différents partenaires, a mis en place une formation pour soutenir les professionnelles et professionnels travaillant en protection de la jeunesse en lien avec la nouvelle problématique ajoutée à la loi de la protection de la jeunesse depuis le 26 avril 2023 soit l'article 38 c 1 qui concerne des enfants exposés à la violence conjugale.</p>	Poursuivie
47. Veiller à ce que les femmes et les filles immigrantes et issues de minorités ethnoculturelles disposent d'outils adaptés à leurs réalités et pertinents au regard des divers enjeux que soulève la violence conjugale	MIFI	MJQ, MSP, MSSS, SCF	<p>Le MIFI a assuré la coordination des échanges avec le SCF et le MSSS ainsi qu'avec les organismes communautaires experts dans la poursuite des travaux du projet pilote « Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire victimes de violence conjugale ». Ce projet, présenté par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, vise à trouver des solutions aux besoins d'interprétariat en contexte de violence conjugale.</p> <p>Parmi les actions réalisées, notons celles qui sont prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'un fonds d'urgence permettant aux femmes allophones victimes de violence de bénéficier du service d'interprétariat dans le cadre des interventions des maisons d'aide et d'hébergement au Québec (remboursements disponibles dans des cas exceptionnels, par exemple : langues non disponibles, régions éloignées, interventions d'urgence, etc.) 	En cours

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un modèle de service visant à établir une procédure d'accès au service d'interprétariat pour les maisons d'aide et d'hébergement partout au Québec (mis en ligne en juin 2022). • Formation des interprètes et des intervenants du secteur communautaire de l'accueil et de l'intégration sur des problématiques et besoins particuliers des femmes victimes de violence. • Développement des alliances et du référencement entre les maisons d'aide et d'hébergement et des organismes d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. <p>Par ailleurs, le projet « Sensibilisation et formation aux violences envers les femmes immigrées et racisées », subventionné par le MIFI et développé par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, a pour effet de créer des ponts entre les équipes des antennes régionales du MIFI et les partenaires, dont les maisons d'hébergement, les interprètes et les organismes travaillant auprès des clientèles immigrantes. Ce partenariat a notamment permis la formation de 112 membres du personnel du MIFI en contact avec la clientèle pour les services d'intégration ainsi que l'embauche d'intervenantes communautaires interculturelles (ICI Femmes) dans 15 organismes.</p> <p>Il est prévu que la mise en œuvre de cette action se termine en mars 2024.</p>	
48. Produire et diffuser une trousse d'information portant sur les divers mécanismes d'interventions concertées visant à prévenir les risques d'homicides intrafamiliaux	MJQ	DPCP, MSP, MSSS	<p>Le MJQ travaille en collaboration avec le SCF et participe entre autres aux rencontres de communauté de pratique avec les coordonnateurs et les coordonnatrices des cellules d'intervention rapide afin de développer des outils selon les besoins identifiés.</p> <p>Intégration : Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 (mesure 6) et Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026 (mesure 3).</p>	Poursuivie
49. Soutenir une meilleure connaissance quantitative du phénomène de la violence entre partenaires intimes	SCF	ISQ, MSSS	<p>Soutien à la production et à la diffusion de feuillets synthèses élaborés par l'ISQ sur les résultats de l'Enquête nationale sur la violence dans la vie des enfants en lien avec deux thèmes : la violence conjugale en périnatalité; l'exposition des enfants à la violence conjugale.</p> <p>Les travaux d'élaboration d'une enquête quantitative portant sur la violence entre partenaires intimes sont en cours. Ils sont coordonnés par le SCF et l'ISQ, et menés en</p>	En cours

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<p>collaboration avec un comité d'orientation composé de ministères et d'organismes gouvernementaux.</p> <p>Dans le cadre de cette démarche, des organisations du milieu communautaire et de la recherche qui ont une expertise en matière de violence conjugale ont été consultées quant aux enjeux à prendre en compte et aux indicateurs à retenir et au sujet du plan d'analyse.</p> <p>La collecte des données a pris fin en mars 2022. La diffusion des résultats est prévue pour 2023.</p>	
50. Poursuivre la recherche et soutenir le transfert des connaissances en lien avec la violence conjugale chez les femmes, les hommes et les enfants vivant dans un contexte de vulnérabilité	MSSS		<p>Une activité de transfert des connaissances virtuelle a eu lieu le 16 juin 2021. Les résultats des recherches suivantes y ont été présentés par les chercheuses :</p> <p>Violence conjugale lors de la période périnatale et parentalité : documenter et comprendre, pour mieux intervenir et soutenir.</p> <p>Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée.</p> <p>Comprendre la violence conjugale dans un contexte de séparation pour mieux intervenir : le cas des couples d'hommes.</p> <p>Plus de 650 personnes se sont inscrites à cette activité.</p>	Terminée
51. Créer le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale	MSP (Bureau du coroner)	DPCP, MSSS	<p>Depuis sa création en décembre 2017, le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale du Bureau du coroner a analysé 17 événements de mortalité liés à la violence conjugale, qui se sont traduits par 35 décès.</p> <p>Le Comité a déposé son premier rapport annuel en décembre 2020. Ce rapport contenait 28 recommandations adressées à différents organismes et ministères. Un suivi des recommandations est en cours et une mise à jour en lien avec ces recommandations a fait l'objet d'une section spécifique du deuxième rapport annuel de novembre 2022.</p> <p>En janvier 2021, le Comité a déposé un mémoire sur cinq événements de violence conjugale ayant provoqué sept décès d'enfants, à l'occasion de l'étude détaillée en commission parlementaire du projet de loi n° 15 (Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives). Le mémoire contenait une recommandation.</p>	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<p>La publication du deuxième rapport annuel s'est faite en novembre 2022. Les homicides d'enfants dans un contexte de violence conjugale en constituent le thème principal. Un suivi des recommandations de ce rapport est en cours et une mise à jour fera partie du prochain rapport annuel du Comité.</p> <p>Le Comité poursuit ses travaux et le troisième rapport annuel est prévu en 2024.</p>	
52. Mener un projet de recherche rétrospectif sur les dossiers du coroner concernant les décès liés à la violence conjugale et élaborer une grille d'analyse permettant de recueillir de façon systématique des données utiles à la prévention de ce type d'événement	MSSS	INSPQ, MSP (Bureau du coroner)	<p>Une grille de collecte d'informations a été élaborée pour l'analyse des dossiers du Coroner par le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale du Bureau du coroner.</p> <p>Le Rapport d'analyse des décès liés à la violence conjugale au Québec entre 2008 et 2018 de l'INSPQ a été publié en mai 2021.</p> <p>Les travaux du comité ont repris en 2021-2022.</p> <p>Un mémoire a été déposé par le comité à l'occasion des travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 15, visant à modifier la Loi sur la protection de la jeunesse.</p> <p>Les travaux d'analyse des dossiers de décès contemporains survenus en contexte conjugal se sont poursuivis au printemps-été 2023. La rédaction du prochain rapport annuel sera entamée à l'automne 2023.</p>	Terminée
53. Publier un portrait des homicides familiaux à partir des données policières	MSP		<p>Le portrait statistique sur les homicides familiaux peut être consulté depuis le 27 juillet 2022 sur le site Quebec.ca : Portrait des homicides familiaux de 2011 à 2020 – Criminalité au Québec.</p> <p>Du 27 juillet 2022 au 31 mars 2023, le rapport a généré 285 clics, dont 267 clics provenant d'adresses IP différentes (potentiellement 267 personnes différentes).</p>	Poursuivie
54. Faire une recension des formations destinées aux intervenantes et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux en ce qui concerne la violence conjugale vécue par les personnes ayant une déficience	MSSS		<p>Le Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale a effectué la recension des formations offertes dans le réseau.</p>	Terminée
55. Recenser les clauses de conventions collectives	MTESS		<p>Le rapport final présentant les résultats du recensement a été publié sous le titre <i>Les conventions collectives québécoises et la violence conjugale</i>. Il est accessible sur le site Web du ministère du Travail.</p>	Terminée

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2023 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
québécoises traitant de violence conjugale				
56. Créer un répertoire des ressources, des outils et des projets de prévention et d'intervention en matière de violence faite aux femmes	CSF		<p>La recension des répertoires et des ressources qui existent en matière de lutte contre les violences faites aux femmes a été réalisée.</p> <p>L'élaboration des outils de collecte des données auprès des ressources actuelles en matière de lutte contre les violences faites aux femmes est terminée.</p> <p>La diffusion du répertoire est prévue d'ici la fin 2023.</p>	En cours

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec 

